

Communiqué de presse

Maisons-Alfort, le 15 janvier 2010

L'Afsset recommande de renforcer l'évaluation des combinaisons de protection des travailleurs contre les produits chimiques liquides

- L'Afsset publie ce jour les résultats de deux campagnes de tests de l'efficacité des combinaisons de protection contre les produits chimiques liquides. Elle a choisi 10 combinaisons différentes représentatives des modèles couramment utilisés et les a soumises au test de la norme EN 374-3 avec les produits chimiques mentionnés dans les notices d'instructions et avec d'autres produits utilisés dans l'industrie et l'agriculture. **Les résultats font apparaître de nombreuses non-conformités et de mauvaises performances :**
 - Seuls **2 modèles sur les 10 testés conformément à la norme atteignent le niveau de performance annoncée**. Pour les autres combinaisons, le passage des produits chimiques a été quasi-immédiat à travers le matériau de 3 d'entre elles et à travers les coutures pour deux autres, ce qui constitue des non-conformités graves. Les 3 dernières sont à déclasser pour au moins une substance.
 - **Seul 1 modèle parmi les 5 meilleurs testés précédemment s'est montré performant vis-à-vis de produits d'usage courant** comme des solvants, de la peinture aqueuse ou des phytosanitaires. Plus précisément, 1 modèle sur 5 l'a été pour les solvants seuls, 3 sur 4 pour les phytosanitaires seuls et 3 sur 3 pour la peinture aqueuse.
- **Au-delà l'Afsset relève que les normes harmonisées actuelles relatives à la résistance chimique des combinaisons ne permettent pas de répondre correctement aux exigences de santé et de sécurité des travailleurs** (directive 89/686/CE) parce qu'elles ne garantissent pas que les utilisateurs de ces combinaisons disposent dans les conditions d'emploi prévisibles d'une protection de type approprié :
 - les tests sont réalisés en laboratoire dans des conditions trop éloignées des conditions réelles d'exposition. Les facteurs essentiels, tels que la durée d'exposition, la température extérieure, le type d'activité, la durée de contact n'entrent pas en considération. Ils sont pourtant critiques pour juger du niveau et de la durée de protection réels. A titre d'exemple, un travail physique aboutira à une astreinte thermique accrue avec sudation et une exposition sensiblement plus importante.
 - Les recommandations d'utilisation sur les notices ou sur les guides sont très insuffisantes : elles ne prennent pas en compte les usages « prévisibles » et la nature des produits chimiques utilisés et peuvent aboutir à une protection inadaptée des travailleurs. En effet, les tests de l'étude de l'Afsset montrent que les combinaisons d'un même type se comportent très différemment en fonction du modèle et de la substance.

- Au vu de ces résultats, l’Afsset recommande :
 - un contrôle de conformité de l’ensemble des combinaisons présentes sur le marché et le retrait sans délai des combinaisons non-conformes ;
 - la mise en place d’une mention explicite pour l’acheteur de la combinaison des usages et des produits chimiques pour lesquels le vêtement de protection est recommandé ;
 - l’ajout d’une évaluation des risques par type d’exposition pour garantir que le vêtement de protection est approprié à l’usage ; cela suppose de rendre disponibles les informations nécessaires à cette évaluation dans les fiches de données de sécurité des produits chimiques et les notices d’instruction des combinaisons.
 - une révision des normes en vigueur pour :
 - unifier les deux normes d’essai actuelles¹, et ainsi résoudre le problème de conflit de classement des combinaisons ;
 - indiquer dans les notices la quantité de matière ayant traversé en fonction du temps de façon à pouvoir quantifier le degré de protection offert ;
 - tester les combinaisons avec tout un ensemble varié de produits chimiques (et non plus uniquement des acides et des bases dilués) afin de mieux caractériser le niveau de résistance ;
 - optimiser les tests pour refléter les conditions réelles d’utilisation en prenant en compte l’effet de la température corporelle et celui des imprégnations résiduelles pour les vêtements « réutilisables ».

<p><i>Pour joindre le Service de presse de l’Afsset :</i> <i>Céline Delysse : 01 56 29 16 09</i> <i>Par écrit - presse@afsset.fr</i></p>	<p><i>Pour connaître nos travaux, nos saisines, notre programme de travail :</i> <i>www.afsset.fr</i> <i>www.substitution-cmr.fr</i> <i>www.observatoire-pesticides.gouv.fr</i> <i>www.sante-environnement-travail.fr</i></p>
--	--

¹ Normes EN 374-3 et EN ISO 6529.